



REFERENCE **ACP/81/049/17**
MFDPI/MR/fv

Bruxelles, le 26 avril 2018

**MATRICE RECAPITULATIVE DES PROJETS DE BASE
FINANCES SUR LES RESSOURCES INTRA-ACP
DES 10e et 11e FED**

(Avril 2018)

MATRICE RECAPITULATIVE DES PROJETS DE BASE FINANCES SUR LES RESSOURCES INTRA-ACP DES 10^e et 11^e FED (Avril 2018)

INTITULE DU PROJET DE DECISION DE FINANCEMENT	DESCRIPTION ET OBJECTIFS DU PROJET	RESULTATS/ACTIVITES DU PROJET	BILAN PHYSIQUE ET FINANCIER
1. SANTE PUBLIQUE			
<p>La Convention de financement N° REG/FED/22024 –amélioration de l'accès aux vaccins nouveaux et insuffisamment utilisés dans les pays ACP éligibles à l'Alliance GAVI- a été signée le 8 février 2012 pour un montant de 20 millions €.</p> <p>Modalités de mise en œuvre : Un contrat de subvention a été signé entre la CE et GAVI pour la mise en œuvre du programme.</p>	<p>Le programme vise à améliorer et à accroître la couverture vaccinale dans les pays ACP éligibles à l'Alliance GAVI bénéficiant de son appui sous forme d'acquisition et de livraison de vaccins pentavalents, tels que le D.T. coq, le vaccin anti-hépatite B, et le vaccin Hib, conformément aux propositions reçues des pays et approuvées pour la période 2011-2012.</p>	<p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> Fourniture des vaccins pentavalents aux ministères de la santé, conformément aux propositions reçues de chaque pays ; Amélioration et/ou maintien des taux de couverture vaccinale contre les maladies ciblées par les vaccins pentavalents à l'échelle nationale. 	<p>Le programme est en cours. GAVI continue de communiquer au sous-comité des rapports sur le développement durable.</p> <p>Pays ACP bénéficiaires: Angola, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Comores, Congo, Cote d'Ivoire, Djibouti, Erythrée, Ethiopie, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Haïti, îles Salomon, Kenya, Kiribati, Lesotho, Liberia, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Niger, Nigeria, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République centrafricaine, Rwanda, Sao Tome-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan du Sud, Soudan, Tanzanie, Tchad, Timor- Leste, Togo, Ouganda, Zambie, Zimbabwe.</p> <p>Pour plus d'informations, contacter : Département-Questions politiques et Développement humain (QPDH).</p>
2. CHANGEMENT CLIMATIQUE			
<p>La Convention de financement No.REG/FED/023-649– Renforcement des capacités des pays en matière d'accords multilatéraux sur l'environnement - phase 2 (ACP/MEA 2) - a été signée le 12 avril 2013 pour un montant de 10 millions € et une durée d'exécution de 84 mois dans le cadre d'une gestion centralisée (gestion conjointe avec le PNUE/DELC et la FAO) sur la base d'accords de contribution distincts avec la CE.</p> <p>Modalités de mise en œuvre La gestion des composantes assurée par la FAO, l'UNCCD et le PNUE sur la base d'une convention de contribution. La coordination des activités est assurée par le PNUE.</p>	<p>Le projet vise à appuyer et à renforcer les institutions et autres parties prenantes impliquées dans le processus d'intégration et de mise en œuvre des accords multilatéraux sur l'environnement dans les pays ACP.</p>	<p>Résultats attendus:</p> <ul style="list-style-type: none"> Renforcement accru des capacités des institutions régionales ACP et des Secrétariats chargés des accords multilatéraux sur l'environnement et mise en place de capacités durables en vue de la mise en œuvre des priorités ciblées par les accords (substances chimiques/déchets et biodiversité) ; Mise à disposition des autorités nationales et des points focaux dans les pays ACP de processus et de mécanismes spécifiques facilitant le partage d'information et d'expériences. 	<p>Le programme est en cours. Le renforcement des capacités et l'appui en faveur de la mise en œuvre au niveau régional des accords multilatéraux ont été intensifiés dans les centres régionaux d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique. La mise en œuvre de la deuxième phase du programme, qui a démarré en 2014, se poursuivra jusqu'en 2018.</p> <p>Pays bénéficiaires Bénin, Botswana, Burkina Faso, Cameroun, Tchad, Malawi, Mali, Mauritanie, Niger, Kenya, Sénégal, Swaziland, Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Dominique, Guyana, Jamaïque, Saint-Kitts-Et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Suriname, Trinité-et-Tobago.</p> <p>Pour plus d'informations, contacter: Département- Développement Economique Durable et Commerce (DEDC).</p>
<p>La Facilité ACP-UE pour l'énergie au titre du 10^{ème} FED a été financée pour un montant de 200 millions d'euros sur la période 2009-2013.</p>	<p>Cette Facilité vise à faciliter la réalisation de l'objectif du millénaire pour le développement lié à l'énergie, tout en contribuant à la lutte contre le changement climatique, par un accès accru à des services</p>	<p>Résultats attendus : Contribution à la formulation de politiques et stratégies énergétiques saines, facilitation de l'élimination des obstacles à la participation du secteur privé, et renforcement des capacités</p>	<p>Le programme est en cours. La Facilité ACP-UE pour l'énergie entre dans sa dernière phase. Un suivi a été entrepris pour avoir une vue d'ensemble des résultats et enseignements issus de la mise en œuvre</p>

MATRICE RECAPITULATIVE DES PROJETS DE BASE FINANCES SUR LES RESSOURCES INTRA-ACP DES 10^e et 11^e FED (Avril 2018)

INTITULE DU PROJET DE DECISION DE FINANCEMENT	DESCRIPTION ET OBJECTIFS DU PROJET	RESULTATS/ACTIVITES DU PROJET	BILAN PHYSIQUE ET FINANCIER
<p>Modalités de mise en œuvre: gestion centralisée, avec la CE comme Autorité contractante.</p> <p>La Facilité a bénéficié d'une dotation supplémentaire de 25 millions € à l'issue de la revue à mi-parcours de l'enveloppe intra-ACP du 10^{ème} FED.</p>	<p>énergétiques modernes, abordables et durables dans les zones rurales et périurbaines, et une amélioration de la gouvernance dans le secteur énergétique aux niveaux régional, national et local.</p>	<p>des autorités publiques en matière de gestion du secteur énergétique.</p>	<p>des projets liés à cette facilité. La base de données de la facilité compte 173 projets financés sur les ressources de celle-ci.</p> <p>Pays bénéficiaires : Antigua-et-Barbuda, Dominique, Grenade, Saint-Kitts-Et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Barbade, Guyana (2 projets), Haïti (2 projets), Jamaïque (2 projets), République centrafricaine, Congo, Kenya (4 projets), Tanzanie (3 projets), Ouganda, Burkina Faso (9 projets), Bénin, Mauritanie (3 projets), Sénégal, Mali (2 projets), Ghana, Togo, Mozambique, Malawi, République dominicaine (2 projets), Cameroun (5 projets), Erythrée (2 projets), Ethiopie (3 projets), FSM, Guinée Bissau (3 projets), Liberia (2 projets), Niger (2 projets), Sierra Leone, Timor-Leste, Tuvalu, Ouganda, Vanuatu, Zimbabwe.</p> <p>Pour plus d'information, contacter : Département-Développement Economique Durable et Commerce (DEDC).</p>
<p>Convention No. REG/FED/023-785 – Programme ACP-EU pour le renforcement de la sécurité et de la résilience dans le Pacifique signée le 12 avril 2013 pour un montant de 20 millions €. Les bénéficiaires sont les 16 Etats ACP du Pacifique.</p>	<p>Ce projet vise à réduire la vulnérabilité, ainsi que les coûts sociaux, économiques et environnementaux des catastrophes associés à des aléas naturels, et favoriser ainsi un développement régional et national durable et une réduction de la pauvreté dans les Etats insulaires ACP du Pacifique.</p>	<p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Efficacité de la préparation, des réponses et de la récupération ; • Renforcement des accords institutionnels relatifs à la gestion de la prévention des catastrophes ; • Amélioration des connaissances, de l'information, de la sensibilisation et de la formation du public. 	<p>Le programme est en cours. La mise en œuvre du programme prendra fin le 12 avril 2018.</p> <p>Pays bénéficiaires Tous les Etats ACP de la région Pacifique.</p> <p>Pour plus d'informations, contacter : Département-Questions politiques et Développement humain ou le Secrétariat du SCP.</p>

MATRICE RECAPITULATIVE DES PROJETS DE BASE FINANCES SUR LES RESSOURCES INTRA-ACP DES 10^e et 11^e FED (Avril 2018)

INTITULE DU PROJET DE DECISION DE FINANCEMENT	DESCRIPTION ET OBJECTIFS DU PROJET	RESULTATS/ACTIVITES DU PROJET	BILAN PHYSIQUE ET FINANCIER
<p>Convention No. REG/FED/024-192 – Programme ACP-EU relatif à la gestion des risques de catastrophes naturelles dans le CARIFORUM - signée le 4 avril 2014 pour un montant de 20 millions € et une période de 84 mois.</p> <p>Modalités de mise en œuvre : Résultat 1- Gestion centralisée directe, dans le cadre d'une subvention accordée au CDEMA (Agence caribéenne d'intervention rapide en cas de catastrophe) et à au ministère de la Présidence de la République dominicaine et à la Direction générale de la Coopération multilatérale.</p> <p>Résultats 2 et 3 - Cogestion par l'UE et la Banque caribéenne de développement (CDB).</p>	<p>Ce programme se propose de renforcer les capacités au plan régional, national et communautaire en matière d'atténuation, de préparation, de gestion et de coordination des réponses aux risques naturels et aux effets du changement climatique.</p>	<p>Résultats attendus : R1-Renforcement des capacités des bureaux nationaux de gestion des catastrophes et de l'unité de coordination du CDEMA pour la mise en œuvre du programme de gestion intégrée des catastrophes ; R2-Renforcement de la résilience aux plans national, local et régional par le biais d'un mécanisme d'alerte rapide renforcé, de meilleurs profils des risques au plan national, et des programmes de RRC et d'ACC impliquant les communautés ; R3-Amélioration de la résilience dans les principaux secteurs publics, par une intégration des questions relatives à la RRC et l'ACC.</p>	<p>Le programme est en cours. La mise en œuvre du programme prendra fin le 4 février 2019.</p> <p>Pays bénéficiaires : Antigua-et-Barbuda, Bahamas, Barbade, Belize, Dominique, République dominicaine, Grenade, Guyana, Haïti, Jamaïque, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-Et-Nevis, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Suriname et Trinité-et-Tobago.</p> <p>Pour plus d'informations, contacter : Département-Questions Politiques et Développement humain ou Unité de coordination du CDEMA.</p>
<p>Convention No. REG/FED/024-496 – Renforcement de la résilience face aux catastrophes associées à des aléas naturels dans les régions, pays et communautés d'Afrique sub-saharienne - signée le 4 février 2014 pour un montant de 60 millions € et une période de 84 mois.</p> <p>Modalités de mise en œuvre : Résultat 1 - Mise en œuvre par la CUA et l'UNISDR SIPC. Résultat 2 - Mise en œuvre par le GFDRR Résultat 3 - Mise en œuvre par la BAD.</p>	<p>Ce programme est censé fournir une base analytique et assurer la mise en œuvre rapide et efficace d'un cadre global (institutionnel, politique, normatif, identification et évaluation des risques, réduction des risques, alerte rapide, préparation et réponses, financement des risques pour une récupération et une reconstruction durables) pour la réduction des risques de catastrophes (RRC) et la gestion de ces risques (GRC) en Afrique.</p>	<p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • R1- Élargissement du programme d'action pour la mise en œuvre de la stratégie régionale pour la RRC en Afrique, et amélioration de la coordination et du suivi par la CUA ; • R2 -Des CER africaines dotées des capacités requises pour la coordination des activités de RRC et la fourniture de services consultatifs, et aptes à apporter l'appui nécessaire à leurs Etats membres ; • R3-Amélioration des capacités de base des centres climatologiques nationaux et 	<p>Le programme est en cours. La mise en œuvre du programme prendra fin le 4 février 2019.</p> <p>Pays bénéficiaires : Bénin, Botswana, Burundi, Cameroun, République démocratique du Congo, Cote d'Ivoire, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Kenya, Lesotho, Liberia, Madagascar, Malawi, Mauritanie, Mali, Maurice, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Rwanda, Seychelles, Sierra-Leone, Soudan, Tanzanie, Togo, Ouganda, Zimbabwe.</p> <p>Pour plus d'informations, contacter Dr CORRIE-KORDAS : dncorriekordas@acp.int.</p>

MATRICE RECAPITULATIVE DES PROJETS DE BASE FINANCES SUR LES RESSOURCES INTRA-ACP DES 10^e et 11^e FED (Avril 2018)

INTITULE DU PROJET DE DECISION DE FINANCEMENT	DESCRIPTION ET OBJECTIFS DU PROJET	RESULTATS/ACTIVITES DU PROJET	BILAN PHYSIQUE ET FINANCIER
<p>Convention No. REG/FED/24888 – Limitation de l'abattage illégal d'éléphants et d'autres espèces menacées d'extinction (MIKES) - signée le 4 mars 2014 pour un montant de 12.335.000 € et une période de 78 mois. La Convention sur le commerce international des espèces menacées d'extinction contribuera à hauteur de 1.373.000 €.</p> <p>Modalités de mise en œuvre : Gestion centralisée. (Accord de contribution entre la CE et le Secrétariat de la CITES).</p>	<p>Le projet vise à appuyer les mécanismes de gestion, à renforcer les capacités et à améliorer l'information et les processus décisionnels instaurés pour la protection des éléphants et d'autres espèces emblématiques visées dans la CITES.</p>	<p>régionaux, pour la satisfaction des besoins des agences de GRC et des secteurs socioéconomiques.</p> <p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> Publication régulière, par les sites de la CITES, d'informations fiables sur la situation des éléphants et des autres espèces emblématiques, les risques auxquels elles sont exposées, ainsi que les principaux critères d'évaluation des efforts en matière d'application de la loi et de gestion ; Renforcement de l'application de la loi, mise en place de systèmes évolutifs de gestion et de suivi, adoption de protocoles et renforcement des capacités dans les aires protégées prioritaires sélectionnées sur la base de leur importance vitale pour la protection des éléphants ou d'autres espèces emblématiques. 	<p>Le programme est en cours. Un rapport d'étape devrait être présenté par le CITES.</p> <p>Pays bénéficiaires :</p> <p>Botswana, Ethiopie, Kenya, Madagascar, Malawi, Mozambique, Ouganda, Zambie et Zimbabwe.</p> <p>Pour plus d'informations, contacter : Département-Développement économique durable et Commerce.</p>
<p>Convention No. REG/FED/24525 – Lutte contre la désertification - signée le 4 mars 2014 pour un montant de 20 millions € et une période de 84 mois.</p> <p>Modalités de mise en œuvre : Gestion centralisée (2 accords de contribution conclus entre la CE et la FAO), Un pour la région Afrique et l'autre pour les Caraïbes et le Pacifique.</p> <p>Les contributions supplémentaires reçues d'autres parties prenantes sont comme suit :</p>	<p>Le projet vise à améliorer l'état et la productivité des paysages agropastoraux touchés par la désertification, la dégradation des sols et la sécheresse (DDSS) dans les pays ACP.</p>	<p>Résultats attendus:</p> <ul style="list-style-type: none"> Un environnement plus favorable et un renforcement des capacités des institutions et acteurs gouvernementaux et non étatiques ACP concernés, en termes d'efficacité du travail, de la planification, du financement, de la budgétisation, de la mise en œuvre, du suivi transversaux et de l'évaluation de la gestion durable des terres et des forêts et de la restauration des paysages. Adoption et utilisation, par les communautés locales et les acteurs gouvernementaux et non étatiques des aires sélectionnées dans 8 pays ACP, de 	<p>Le programme est en cours. Le programme est complémentaire des interventions de la FAO et de la Commission de l'Union africaine visant à atténuer les défis liés à la désertification dans les différentes régions.</p> <p>Pays bénéficiaires: Burkina Faso, Ethiopie, Gambie, Niger, Nigeria, Sénégal, Haïti, Fidji.</p> <p>Pour plus d'informations, contacter : Département-Développement économique durable et Commerce.</p>

MATRICE RECAPITULATIVE DES PROJETS DE BASE FINANCES SUR LES RESSOURCES INTRA-ACP DES 10^e et 11^e FED (Avril 2018)

INTITULE DU PROJET DE DECISION DE FINANCEMENT	DESCRIPTION ET OBJECTIFS DU PROJET	RESULTATS/ACTIVITES DU PROJET	BILAN PHYSIQUE ET FINANCIER
<p>CUA : 300 000 euros ; Royal Botanic Gardens of Kew : 1,5 million d'euros ; Gouvernements (africains) : 12 millions d'euros.</p>		<p>pratiques et technologies améliorées et durables en matière de gestion des terres et des forêts, dans le cadre des plans d'action nationaux établis au titre de l'UNCCD.</p>	
<p>Convention n° REG/FED/22122 : contribution à TerrAfrica Leverage Trust Fund – signée en février 2011 pour un montant de 10 millions d'euros et une période 96 mois.</p> <p>Modalités de mise en œuvre Le programme est mis en œuvre à travers un accord d'administration conclu entre la CE et le Groupe de la Banque mondiale (cogestion).</p> <p>Le programme bénéficie d'autres contributions comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Norvège : 3,5 millions de dollars US ; • Pays-Bas : 6 millions de dollars US. 	<p>L'objectif spécifique du programme national phare de TerrAfrica est de diffuser à grande échelle sur le terrain les pratiques de gestion des terres et de l'eau adaptées au climat, afin d'accumuler du carbone et de contribuer ainsi à combler le déficit de l'Afrique en matière d'adaptation aux effets du changement climatique.</p>	<p>Résultats attendus :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Renforcement des pratiques SLM dans les zones prioritaires, ce qui débouchera sur la mise en œuvre des mesures d'adaptation et d'atténuation sur le terrain ainsi que sur des avantages tels qu'une accumulation accrue du carbone dans le sol et la biomasse et de meilleurs rendements ; 2. Prise en compte des risques liés au climat dans le processus décisionnel concernant les SLM. 	<p>Le programme est en cours.</p> <p>Pays bénéficiaires :</p> <p>Burkina Faso, Burundi, Congo, Comores, Côte d'Ivoire, République démocratique du Congo, Erythrée, Ethiopie, Gambie, Ghana, Guinée-Bissau, Kenya, Lesotho, Liberia, Madagascar, Mali, Malawi, Mauritanie, Mozambique, Niger, Nigeria, Rwanda, Sénégal, Swaziland, Tanzanie, Togo, Ouganda, Zambie, Zimbabwe. Au niveau régional, le programme est mis en œuvre à travers les Communautés économiques régionales (COMESA, CEDEAO, CEEAC, SADC).</p> <p>Pour plus d'information, contacter : Département-Développement économique durable et Commerce.</p>
3. INFRASTRUCTURE ET SECTEUR DES RESEAUX			
<p>Convention de financement No.REG/FED/023-056: Appui au développement du secteur des transports. La convention de financement a été signée le 15 avril 2013 pour un montant de 4 millions €. La durée d'exécution du programme est de 72 mois.</p> <p>Modalités de mise en œuvre :</p>	<p>Ce programme vise à contribuer au renforcement des capacités en Afrique en vue de l'amélioration de la réglementation, de l'organisation, de la promotion et du financement des infrastructures et des services de transport interrégionaux et continentaux à travers une interconnectivité entre les régions, et la promotion de</p>	<p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appui à la CUA pour le développement du secteur des infrastructures et de l'énergie, notamment dans les domaines de l'harmonisation des transports et du développement des services dans le secteur du transport ; 	<p>Le programme est en cours.</p> <p>Pays bénéficiaires:</p> <p>Tous les pays africains ACP</p>

MATRICE RECAPITULATIVE DES PROJETS DE BASE FINANCES SUR LES RESSOURCES INTRA-ACP DES 10^e et 11^e FED (Avril 2018)

INTITULE DU PROJET DE DECISION DE FINANCEMENT	DESCRIPTION ET OBJECTIFS DU PROJET	RESULTATS/ACTIVITES DU PROJET	BILAN PHYSIQUE ET FINANCIER
<p>La gestion du programme est partiellement décentralisée (responsabilité déléguée par le Secrétariat ACP à la CUA et au Consortium pour les infrastructures en Afrique (ICA).</p>	<p>corridors de transport transfrontaliers sûrs et de services de transport harmonisés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Appui destiné au PIDA PAP pour le démarrage des activités relatives au corridor intelligent ; • Appui au Consortium pour les infrastructures en Afrique (ICA) pour la mise en œuvre de son plan d'affaires stratégique. 	<p>Pour plus d'informations, contacter : Département-Développement économique durable et Commerce.</p>
4. SCIENCE ET RECHERCHE			
<p>Convention de financement No. REG/FED/022-053-ACP Programme Science et Technologie signée le 1^{er} mars 2012 pour un montant de 20 millions € et une durée d'exécution de 84 mois. Modalité de mise en œuvre: gestion partiellement décentralisée.</p> <p>Modalités de mise en œuvre</p> <p>Gestion indirecte : unité d'assistance technique (UAT) sous la supervision du Secrétariat ACP.</p>	<p>Le projet vise à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • améliorer l'utilisation des sciences et technologies en tant qu'outils clés pour lutter contre la pauvreté, encourager la croissance et favoriser le développement socio-économique ; • contribuer à la dissémination et à l'adoption des biotechnologies pertinentes pour la sécurité alimentaire et la réduction de la pauvreté dans les pays ACP. 	<p>Résultats attendus:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. L'importance des sciences et technologies pour le développement est reconnue; les mécanismes pour l'innovation sont connus et la culture de la science est promue ; 2. les objectifs et priorités en matière de sciences et technologies sont identifiés et pris en compte dans les stratégies nationales et régionales des parties prenantes concernées (la recherche est utilisée pour informer les politiques) ; 3. renforcement des capacités nationales et régionales à la gestion, le suivi, l'évaluation et la diffusion des activités dans le domaine de la science et de la technologie. 	<p>Le programme est en cours.</p> <p>Le Secrétariat, avec le concours de l'unité d'Assistance technique, continue de suivre l'exécution des 21 contrats de subvention avec une enveloppe de 20,8 millions d'euros prélevé sur les ressources du 10^{ème} FED et du budget de l'UE (coopération avec l'Afrique du Sud). Participent à ce projet 80 institutions de 31 Etats ACP et 26 institutions de 9 Etats membres de l'UE, des Etats-Unis, de Thaïlande et d'Inde. Les 21 projets couvrent deux secteurs cibles : agriculture et sécurité alimentaire (15 projets) ; accès à l'énergie et efficacité énergétique (4 projets) ; et les deux secteurs ensemble (2 projets).</p> <p>Sur les 21 contrats de subvention, 14 devraient prendre fin au cours de l'année 2017, tandis que les 7 restants se poursuivront jusqu'en mi 2018.</p> <p>Pays bénéficiaires</p> <p>Kenya, Malawi, Tanzanie, Zimbabwe, Jamaïque, Trinité-et-Tobago, Afrique du Sud, Maurice, Zambie, République dominicaine, Botswana, Mozambique, Grenade, Guyana, Saint-Kitts-Et-Nevis, Namibie, Madagascar, Sierra Leone, Swaziland, Bénin, Mali, Sénégal, Kenya, Rwanda, Ouganda, Cabo Verde, Ethiopie, Ghana, Togo, Nigeria, Comores.</p> <p>Modalités de mise en œuvre: Unité d'Assistance technique. Pour plus d'informations, contacter : Département-Questions politiques et Développement humain.</p>
5. EDUCATION ET CULTURE			
<p>Convention de financement N°REG/FED/22171- programme de</p>	<p>Le programme vise les objectifs spécifiques suivants :</p>	<p>Résultats attendus :</p>	<p>Le programme est en cours</p>

MATRICE RECAPITULATIVE DES PROJETS DE BASE FINANCES SUR LES RESSOURCES INTRA-ACP DES 10^e et 11^e FED (Avril 2018)

INTITULE DU PROJET DE DECISION DE FINANCEMENT	DESCRIPTION ET OBJECTIFS DU PROJET	RESULTATS/ACTIVITES DU PROJET	BILAN PHYSIQUE ET FINANCIER
<p>coopération ACP-UE pour l'enseignement supérieur EDULINK II- signée le 22 décembre 2010 pour un montant de 20 millions €. La durée d'exécution est de 96 mois.</p> <p>Modalités de mise en œuvre : Gestion décentralisée. Le Secrétariat ACP est l'autorité contractante. UGP et appels à propositions.</p>	<ul style="list-style-type: none"> renforcer les capacités institutionnelles des établissements d'enseignement supérieur ACP dans les domaines de la gestion des politiques, de la planification et de l'administration ; promouvoir la coopération entre établissements afin d'optimiser la pertinence et la qualité de l'enseignement au niveau régional et sous-régional. 	<ul style="list-style-type: none"> amélioration de la contribution aux politiques nationales et régionales ainsi qu'aux plans de développement en faveur de la coopération dans l'enseignement supérieur ; amélioration du réseautage entre les établissements d'enseignement supérieur, y compris ceux proposant des formations à l'intention des enseignants, des licences et des certificats. 	<p>Le Secrétariat ACP, par le biais de l'UGP, continue de suivre la mise en œuvre des 47 contrats de subvention, pour un montant total de 22,5 millions d'euros prélevé sur les ressources du 10^{ème} FED et du budget de l'UE (coopération avec l'Afrique du Sud). 11 contrats ont été menés à terme avec succès en 2016, et les rapports finaux respectifs sont en cours de transmission pour évaluation, après quoi la clôture administrative interviendra. 35 contrats prendront fin en 2017 contre 1 seul en 2018.</p> <p>Pays bénéficiaires : Cabo Verde, Mozambique, Fidji, Maurice, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Ghana, Liberia, Nigeria, Sierra Leone, Cuba, République dominicaine, Haïti, Kenya, Tanzanie, Ouganda, Malawi, Namibie, Afrique du Sud, Ethiopie, Botswana, Burkina Faso, Tchad, Niger, Comores, Madagascar, Barbade, Jamaïque, Rwanda, Trinité-et-Tobago, Namibie, Lesotho, Mozambique, Zimbabwe, Guyana, Suriname, Bénin, Côte d'Ivoire, Sao Tomé-et-Principe, Burundi, République démocratique du Congo, Angola, Sénégal, Gambie, Seychelles.</p> <p>Pour plus d'informations, contacter : Département-Questions politiques et Développement humain.</p>
<p>Convention de financement N°ZA/DCI-AFS/22779- programme de coopération ACP-UE pour l'enseignement supérieur EDULINK - signée le 5 mars 2012 pour un montant de 5 millions € et une durée d'exécution de 72 mois. L'autorité requérante est la République d'Afrique du Sud. L'ordonnateur de la République d'Afrique du Sud a délégué ses pouvoirs au Secrétariat ACP pour la mise en œuvre du programme en son nom.</p>	<p>Objectif 1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> Renforcement des capacités de la République d'Afrique du Sud et des établissements d'enseignement supérieur ACP dans les domaines de l'enseignement, des politiques, de la gestion, de la planification et de l'administration. <p>Objectif 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> promouvoir la coopération entre établissements afin d'optimiser la pertinence et la qualité de l'enseignement au niveau régional et sous-régional. 	<p>Résultats attendus : La participation de la République d'Afrique du Sud contribuera à la réalisation des résultats suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> contribution accrue aux politiques nationales et régionales dans les domaines de l'énergie et de l'agriculture, ainsi qu'aux plans de développement en faveur de la coopération dans l'enseignement supérieur ; Amélioration du maillage interinstitutionnel entre les établissements d'enseignement supérieur dans les secteurs de la recherche et de l'enseignement, y compris ceux proposant la 	<p>Le programme est en cours. Le Secrétariat, avec l'assistance de l'UGP, continue de suivre la mise en œuvre des 47 contrats de subvention. Le sous-comité du Développement durable est régulièrement informé des progrès enregistrés par le programme EDULINK.</p> <p>Pays bénéficiaires : Mozambique, Angola, Mali, Tchad, Burkina Faso, Soudan, Ghana, Sierra Leone, Liberia, Tanzanie, Ouganda, Afrique du Sud, Zimbabwe, région Afrique australe et orientale, région Caraïbes, Maurice, République démocratique du Congo, Ethiopie, Sénégal, Fidji, Trinité-et-Tobago, Jamaïque, Cabo Verde, Cameroun, Timor-Leste, Kenya, Bénin, Burkina Faso, Rwanda, Malawi, Botswana, Côte d'Ivoire.</p> <p>Pour plus d'informations, contacter : Département-Questions politiques et Développement humain.</p>

MATRICE RECAPITULATIVE DES PROJETS DE BASE FINANCES SUR LES RESSOURCES INTRA-ACP DES 10^e et 11^e FED (Avril 2018)

INTITULE DU PROJET DE DECISION DE FINANCEMENT	DESCRIPTION ET OBJECTIFS DU PROJET	RESULTATS/ACTIVITES DU PROJET	BILAN PHYSIQUE ET FINANCIER
<p>Convention de financement N°REG/FED/21817- programme de mobilité universitaire intra-ACP - signée le 8 février 2011 pour un montant de 40 millions €. La durée d'exécution est de 144 mois.</p> <p>Le montant de 40 millions est réparti en deux parties: 30,0 millions € pour la composante africaine (Programme Mwalimu Nyerere) et 10,0 millions € pour la composante Caraïbes et Pacifique.</p> <p>En outre, 5,0 millions d'euros supplémentaires seront alloués à la composante africaine en tant que contribution de la ligne budgétaire de la CE destinée à l'Afrique du Sud, afin de permettre aux institutions de ce pays de participer pleinement à ce programme.</p> <p>Modalités de mise en œuvre : Gestion centralisée (la CE est l'autorité contractante).</p> <p>Ce programme est géré par l'agence exécutive Education, Audiovisuel et Culture (EACEA) de la CE.</p>	<p>Le programme vise à renforcer la coopération entre les établissements d'enseignement supérieur dans les régions ACP afin d'accroître l'accès à un enseignement de qualité et de permettre aux étudiants ACP d'entreprendre des études postuniversitaires, ainsi que de les maintenir dans leurs régions respectives et d'assurer la mobilité des universitaires, tout en améliorant la compétitivité et l'attractivité des établissements. Plus spécifiquement, le programme poursuit les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • promouvoir la coopération entre les établissements de départ et d'accueil ; • renforcer les capacités des universités dans les pays ACP en matière de coopération internationale. 	<p>formation des enseignants, des diplômés et certificats, afin de faire face à la pénurie d'enseignants au niveau régional.</p> <p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les diplômés universitaires ACP achèvent leur cycle de master ou de doctorat interuniversitaire ; • le personnel universitaire et administratif est informé et participe aux programmes d'échange entre établissements ; • d'enseignement supérieur ; • la diffusion des expériences et des meilleures pratiques des différentes universités participant au programme. 	<p>Le programme est en cours.</p> <p>Le Secrétariat ACP assure le suivi de ce projet en tant que Président du Comité de pilotage composé des représentants de la Commission européenne, de la Commission de l'Union africaine, de l'ambassade d'Afrique du Sud à Bruxelles et des ambassades des pays des Caraïbes et du Pacifique à Bruxelles.. De plus amples informations sont disponibles sur le site http://eacea.ec.europa.eu/intraacp/mobility/.</p> <p>Pays bénéficiaires : Botswana, Ouganda, Ghana, Afrique du Sud, Madagascar, Cameroun, Nigeria, Trinité-et-Tobago, Fidji, Sénégal, Tanzanie, Namibie, Burkina Faso.</p> <p>Pour plus d'informations, contacter: Département-Questions politiques et Développement humain.</p>
<p>Convention No. REG/FED/24661- Initiative francophone pour la formation à distance des maîtres (IFADEM) - signée le 4 mars 2014 pour un montant de 6 millions € et une période de 96 mois. L'OIF contribuera à hauteur de 1, 5 millions €.</p>	<p>Ce programme vise à améliorer les méthodes d'enseignement grâce à l'adoption de pratiques novatrices, l'utilisation de nouveaux outils pédagogiques (notamment pour l'information sur les problématiques de</p>	<p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identification et analyse des besoins, et mise en place de structures opérationnelles ; 	<p>Le programme est en cours</p> <p>Le programme continue d'être mis en œuvre par l'OIF dans certains pays de l'Afrique de l'Ouest et centrale.</p> <p>Pays bénéficiaires</p>

MATRICE RECAPITULATIVE DES PROJETS DE BASE FINANCES SUR LES RESSOURCES INTRA-ACP DES 10^e et 11^e FED (Avril 2018)

INTITULE DU PROJET DE DECISION DE FINANCEMENT	DESCRIPTION ET OBJECTIFS DU PROJET	RESULTATS/ACTIVITES DU PROJET	BILAN PHYSIQUE ET FINANCIER
<p>Modalités de mise en œuvre : Gestion centralisée [accord de contribution entre la CE et l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF)].</p>	<p>l'environnement, du développement durable et du genre), et de nouvelles méthodes pédagogiques.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des capacités des institutions de formation continue et de leur personnel. 	<p>Tchad, Comores, Burkina Faso, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Niger, Mali, Vanuatu.</p> <p>Pour plus d'informations, contacter : Département-Macroéconomie, Financement du Développement et Programmation Intra-ACP (MFDPI).</p>
<p>Convention de financement N°REG/FED/22410- programme/fonds UE-ACP d'appui au secteur culturel - a été signée le 8 février 2011 pour un montant de 30 millions €. La durée d'exécution est de 120 mois.</p> <p>Modalités de mise en œuvre : Le programme continue d'être mis en œuvre par l'UGP sous la supervision du Secrétariat ACP.</p>	<p>Ce programme vise à renforcer la créativité et la production de biens et services culturels ainsi que les capacités des acteurs, des opérateurs et des entrepreneurs culturels dans les pays ACP.</p>	<p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • amélioration de la qualité des biens et des services culturels dans les pays ACP ; • amélioration de la circulation des biens et des services culturels, en favorisant l'accès aux marchés local, régional, intra-ACP, européen et international ; • Renforcement et mise à contribution des capacités des acteurs, opérateurs et entrepreneurs culturels ACP ; • Mise à la disposition des décideurs politiques culturels ACP d'outils pour la création et l'amélioration des cadres réglementaires à travers des études, des analyses et des recommandations 	<p>Le programme est en cours.</p> <p>Le programme a permis l'organisation de la réunion des ministres ACP de la Culture, qui s'est tenue à Bruxelles les 8 et 9 novembre 2017</p> <p>Pays bénéficiaires :</p> <p>Bénin, Rwanda, Haïti, République dominicaine, Trinité-et-Tobago, Sénégal, Mali, Cuba, Ghana, Kenya, Malawi, Tanzanie, Togo, Ouganda, Zimbabwe, Burkina Faso, Vanuatu, Fidji, îles Salomon, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Nigeria, Gabon, Antigua-et-Barbuda, Madagascar, Congo, Mozambique, Côte d'Ivoire, Guinée, Guinée-Bissau, Burundi, Djibouti, République centrafricaine, Mauritanie, Sierra Leone, Somalie, Ethiopie, Maurice, Angola, Namibie, Afrique du Sud, Cameroun, Tchad, Timor-Leste.</p> <p>Pour plus d'informations, contacter: Département-Questions politiques et Développement humain.</p>
6. POLITIQUE MIGRATOIRE			
<p>Convention No. REG/FED/24672 – Appui au à la coopération ACP-UE dans le domaine de la migration et du développement - signée le 4 mars 2014 pour un montant de 10 millions € et une période de 72 mois.</p> <p>Le lancement officiel du programme est intervenu lors de la réunion du sous-comité des questions politiques, au cours de</p>	<p>Ce projet a pour objectif d'appuyer les institutions publiques et les processus stratégiques liés à la migration dans les pays ACP, avec un accent particulier sur le suivi des recommandations issues du dialogue ACP-UE.</p>	<p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des capacités techniques et amélioration des réponses aux défis de la migration dans les pays ACP, eu égard notamment au lien entre la migration et le développement ; • Mise en œuvre de projets et actions ciblées en application des recommandations conjointes issues du dialogue ACP-UE, notamment un 	<p>Le programme est en cours</p> <p>Plus d'information sur: http://acpeumigrationaction.iom.int/</p> <p>Pays bénéficiaires :</p> <p>Les pays sélectionnés pour le projet pilote sont: Angola, Cameroun, République démocratique du Congo, Haïti, Kenya, Lesotho, Nigeria, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Sénégal, Tanzanie, Timor-Leste, Trinité-et-Tobago.</p>

MATRICE RECAPITULATIVE DES PROJETS DE BASE FINANCES SUR LES RESSOURCES INTRA-ACP DES 10^e et 11^e FED (Avril 2018)

INTITULE DU PROJET DE DECISION DE FINANCEMENT	DESCRIPTION ET OBJECTIFS DU PROJET	RESULTATS/ACTIVITES DU PROJET	BILAN PHYSIQUE ET FINANCIER
<p>laquelle le représentant de l'OIM a fait une communication sur la structure du programme et la manière dont les pays ACP peuvent avoir accès à l'assistance technique.</p> <p>Modalités de mise en œuvre: Gestion centralisée. [Accord de contribution entre la CE et l'Organisation internationale de la migration (OIM)].</p>		<p>appui aux initiatives de la société civile et des acteurs non-étatiques.</p>	<p>Pour plus d'informations, contacter : Département-Questions politiques et Développement humain.</p>
7. COMMERCE ET SECTEUR PRIVE			
<p>La convention de financement N° REG/FED/22156 - renforcement de la gouvernance vétérinaire en Afrique – a été signée le 8 février 2011 pour un montant de 30 millions €. La durée d'exécution est de 102 mois.</p> <p>Modalités de mise en œuvre : Gestion directe (accord de subvention avec la CUA/IBAR).</p>	<p>L'objectif spécifique du programme est d'améliorer l'environnement institutionnel aux niveaux national et régional en vue d'assurer des services efficaces et effectifs de santé animale en Afrique.</p>	<p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● l'amélioration des connaissances et la sensibilisation en ce qui concerne le renforcement institutionnel; ● le renforcement des capacités institutionnelles en ce qui concerne la formulation de politiques d'élevage, de stratégies et de dispositions en matière de santé animale ; ● le renforcement des capacités institutionnelles pour la mise en œuvre des politiques et l'application des règlements. 	<p>Le programme est en cours. Le programme a été officiellement lancé en 2012 et est mis en œuvre à travers un accord de contribution conclu avec le Bureau interafricain pour les ressources animales (IBAR), agence spécialisée de la Commission de l'Union africaine.</p> <p>Pays bénéficiaires: Programmes régionaux: SADC, COMESA, CEEAC, CAE, CEDEAO, IGAD Programmes nationaux: Maurice, Tanzanie, Sao Tomé-et-Principe, Comores, Soudan, Soudan du Sud, République démocratique du Congo, Madagascar, Malawi, Seychelles, Burundi, Congo, Guinée équatoriale, Gabon, Angola, Lesotho, Namibie, Swaziland, Bénin, Cabo Verde, Guinée-Bissau, Liberia, Sierra Leone, Nigeria, Togo, Erythrée, Somalie, Zambie, Mali, Ghana, Mozambique, Kenya.</p> <p>Pour plus d'informations, contacter : Département-Développement économique durable et Commerce.</p>
<p>Convention de financement No.REG/FED/023-233-Renforcer le programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA) signée le 02 février 2012 pour un montant de 10 millions</p>	<p>L'objectif de ce fonds fiduciaire multidonateur est de faciliter la mise en œuvre du PDDAA aux niveaux national, régional et continental, y compris à travers des évaluations et des réformes des</p>	<p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● les institutions africaines du secteur agricole aux niveaux national, régional et continental 	<p>Le programme est en cours. Pays/régions bénéficiaires :</p>

MATRICE RECAPITULATIVE DES PROJETS DE BASE FINANCES SUR LES RESSOURCES INTRA-ACP DES 10^e et 11^e FED (Avril 2018)

INTITULE DU PROJET DE DECISION DE FINANCEMENT	DESCRIPTION ET OBJECTIFS DU PROJET	RESULTATS/ACTIVITES DU PROJET	BILAN PHYSIQUE ET FINANCIER
<p>€, et une durée d'exécution de 72 mois dans le cadre d'une gestion conjointe (fond commun) avec la Banque mondiale.</p> <p>Modalités de mise en œuvre : La gestion du projet est assurée par la Commission de l'Union africaine et la Banque mondiale dans le cadre du PDDAA.</p>	<p>politiques agricoles, l'élaboration d'une stratégie inclusive, des niveaux plus élevés d'investissements et de dépenses et l'amélioration de coopération public-privé.</p>	<p>sont renforcées en vue de conduire, de planifier et de mettre en œuvre des programmes de développement et d'investissement agricole.</p> <ul style="list-style-type: none"> les processus consultatifs nationaux sur le PDDAA sont menés à terme dans tous les pays concernés d'Afrique et leurs résultats sont pris en compte dans les stratégies et les budgets nationaux. 	<p>Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC), et la Communauté de développement des Etats de l'Afrique australe (SADC).</p> <p>Pour plus d'informations, contacter : Département-Développement économique durable et Commerce.</p>
<p>Convention de financement No.REG/FED/024-329- projet Hub & Spokes – renforcement des capacités commerciales dans les Etats ACP - signée le 27 mai 2013 pour un montant de 12 millions € et une durée d'exécution de 72 mois.</p> <p>Contributions additionnelles : Secrétariat du Commonwealth : 2,5 millions d'euros.</p> <p>Organisation internationale de la Francophonie (OIF) : 1,2 million d'euros.</p> <p>Modalités de mise en œuvre : Gestion directe (Accords de contribution entre la CE, le COMSEC et l'OIF).</p>	<p>Le projet a pour objectif de renforcer les capacités des États et régions ACP dans les domaines des politiques et des négociations commerciales, ainsi que de promouvoir un modèle original de renforcement des capacités Sud-Sud à travers lequel l'expertise ACP en matière de commerce sera mise à disposition dans différents États et régions ACP.</p>	<p>Résultats attendus:</p> <ul style="list-style-type: none"> les principales parties prenantes sont formées aux aspects relatifs à la politique commerciale ; des politiques commerciales efficaces sont élaborées, et des accords internationaux sur le commerce sont négociés et mis en œuvre avec succès ; des réseaux nationaux et régionaux sur le commerce sont établis et renforcés ; la collaboration avec les partenaires donateurs est renforcée, afin de tirer le plus grand parti des opportunités offertes par l'aide pour le commerce. 	<p>Le programme est en cours.</p> <p>La mise en œuvre du programme devrait prendre fin en mai 2019.</p> <p>Pays bénéficiaires</p> <p>Conseillers commerciaux régionaux: Commission de l'UA, Secrétariat du COMESA, Secrétariat de la CAE, Secrétariat de l'OECS, Secrétariat de la SADC, Secrétariat du Forum des îles du Pacifique, CARICOM, UEMOA, CEDEAO, CEMAC.</p> <p>Conseillers commerciaux nationaux: Burundi, Etats fédérés de Micronésie, Guyana, Malawi, Maurice, Samoa, Kiribati, îles Marshal, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, Ouganda, Kenya, Lesotho, Botswana, Tonga, Jamaïque, Burkina Faso, Bénin, Côte d'Ivoire, Guinée, Mauritanie, Niger, Sénégal, Togo, République centrafricaine, Gabon, Cameroun, Congo, République démocratique du Congo, Sao Tomé-et-Principe, Mali, Tchad.</p> <p>Pour plus d'informations, contacter : Département-Développement Economique Durable et Commerce.</p>

MATRICE RECAPITULATIVE DES PROJETS DE BASE FINANCES SUR LES RESSOURCES INTRA-ACP DES 10^e et 11^e FED (Avril 2018)

INTITULE DU PROJET DE DECISION DE FINANCEMENT	DESCRIPTION ET OBJECTIFS DU PROJET	RESULTATS/ACTIVITES DU PROJET	BILAN PHYSIQUE ET FINANCIER
<p>Convention No. REG/FED/24734 - Programme d'appui aux produits de base cacao et noix de coco en faveur des petits exploitants agricoles des pays ACP - signée le 28 janvier 2014 pour un montant de 20 millions € et une période de 84 mois.</p> <p>Contribution additionnelle: GIZ: 490.000 €</p> <p>Modalités de mise en œuvre :</p> <p>Gestion directe (la CE est l'autorité contractante à travers des accords de contribution avec l'ITC et le SPC).</p>	<p>Le programme a pour but d'améliorer la compétitivité des petits producteurs de cacao, de noix de coco et de tubercules, par le biais d'une intégration des marchés concernés et d'une intensification de la production.</p>	<p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de la cohérence et de la synergie entre les stratégies régionales et nationales existantes, pour une meilleure intégration des marchés régionaux ; • Amélioration de la compétitivité et de la viabilité des petits producteurs par une large diffusion de méthodes de production améliorées et un renforcement des synergies entre les différents acteurs des filières concernées. 	<p>Le programme est en cours. La mise en œuvre du programme devrait prendre fin en janvier 2021.</p> <p>Pays bénéficiaires :</p> <p>Pour plus d'informations, contacter : Département-Développement économique durable et Commerce.</p>
<p>Convention No. REG/FED/24777 – Renforcement des capacités des institutions du secteur minier et des petits exploitants privés de minerais de faible valeur dans les pays ACP - signée le 4 mars 2014 pour un montant de 12 millions € et une période de 84 mois. Le PNUD accordera un financement additionnel de 1,4 million €.</p> <p>Modalités de mise en œuvre:</p> <p>Gestion directe (Accord de contribution entre la CE et le PNUD).</p>	<p>Le but du projet est de renforcer les capacités des petits exploitants privés de minerais et matériaux de faible valeur dans les pays ACP.</p>	<p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Meilleure connaissance du marché par les employés des institutions publiques chargées de l'industrie minière, et renforcement de leurs capacités techniques et financières ; • Meilleure connaissance du marché par les dirigeants et les employés des PME du secteur minier et des sociétés prestataires de services connexes, et renforcement de leurs capacités techniques, juridiques, financières et de gestion, des domaines tels que l'extraction et le traitement (processus de valorisation). 	<p>Le programme est en cours</p> <p>La mise en œuvre du programme devrait prendre fin en octobre 2018.</p> <p>Pays bénéficiaires :</p> <p>Quatre ateliers régionaux se sont tenus en Afrique de l'Est, en Afrique de l'Ouest, en Afrique centrale et en Afrique australe, tandis que quatre ateliers nationaux ont eu lieu en Zambie, en Guinée Conakry, en Ouganda et au Cameroun.</p> <p>La réunion ministérielle de haut niveau organisée conjointement avec la CUA et la CENUA s'est déroulée à la Maison ACP en février 2018, avec notamment la participation de 6 Ministres provenant des pays focaux.</p> <p>Pour plus d'information, contacter : Département-Développement économique durable et Commerce.</p>
<p>Convention No. REG/FED/24728 – TradeCom II-Programme ACP de renforcement des capacités commerciales -</p>	<p>Ce projet se propose de renforcer la capacité des pays ACP à formuler et à mettre en</p>	<p>Résultats attendus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des capacités des institutions en matière d'analyse 	<p>Le programme est en cours. La mise en œuvre du programme devrait prendre fin en août 2020.</p>

MATRICE RECAPITULATIVE DES PROJETS DE BASE FINANCES SUR LES RESSOURCES INTRA-ACP DES 10^e et 11^e FED (Avril 2018)

INTITULE DU PROJET DE DECISION DE FINANCEMENT	DESCRIPTION ET OBJECTIFS DU PROJET	RESULTATS/ACTIVITES DU PROJET	BILAN PHYSIQUE ET FINANCIER
<p>signée le 4 mars 2014 pour un montant de 39,8 millions € et une période de 84 mois.</p> <p>Modalités de mise en œuvre :</p> <p>Gestion indirecte (Le Secrétariat ACP jouera le rôle de l'autorité contractante et sera assisté d'une équipe d'assistance technique (EAT ou UGP) pour la mise en œuvre du projet.</p>	<p>œuvre des politiques commerciales appropriées ;</p> <p>de permettre aux pays ACP de participer effectivement aux négociations commerciales internationales et de renforcer la compétitivité du secteur privé, en appuyant la facilitation et la promotion du commerce.</p>	<p>commerciale et de formulation de politiques commerciales ;</p> <ul style="list-style-type: none"> Renforcement de la capacité à négocier efficacement et à mettre en œuvre avec succès des accords commerciaux bilatéraux, régionaux, plurilatéraux et multilatéraux. 	<p>.Le processus est actuellement à son ultime étape pour les six bénéficiaires présélectionnés (vérification des documents) Un avenant à la convention de financement a été approuvé en février 2018 afin d'introduire un nouvel instrument, à savoir le mécanisme d'intervention rapide. Il s'agit d'un mécanisme plus flexible axé sur la demande qui pourrait permettre de mobiliser une assistance technique commerciale spécialisée en faveur des pays ACP. Un séminaire de partage de connaissances sur les bonnes pratiques liées au commerce et à l'investissement s'est tenu les 20 et 21 février 2018, et a rassemblé des praticiens et experts reconnus provenant des pays ACP et des Etats membres de l'UE.</p> <p>Pays bénéficiaires :</p> <p>OECS, COMESA, CARICOM/CARIFORUM, PIFS, CEDEAO, CAE, MSG, Groupe ACP de Genève, Kenya, Cameroun, Madagascar, Côte d'Ivoire, Sénégal, Zambie, Maurice, Tanzanie, FSM, Kiribati, îles Marshal, Samoa.</p> <p>Pour plus d'informations, contacter : Département-Développement économique durable et Commerce.</p>
			<p>L'accord de contribution entre la CE et le FMI prévoyant les modalités de mises du programme a été signé.</p>
Programme au titre du 11^e FED			
<p>Convention de financement No.REG/FED/037-973- Lutte contre les maladies transmissibles - Contribution au Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme. - signée entre la CE et le Groupe ACP le 3 décembre 2015 pour un montant de 215 millions d'euros et une période de 36 mois La convention est mise en œuvre à travers un accord d'exécution entre la CE et la Banque mondiale.</p> <p>Modalités de mise en œuvre: Gestion conjointe avec une organisation internationale (Banque mondiale, Fonds</p>	<p>Le projet a pour objectif de contribuer durablement à l'atténuation des effets du SIDA, de la tuberculose et du paludisme dans les pays ACP.</p>	<p>Résultats escomptés:</p> <ul style="list-style-type: none"> Meilleure couverture, distribution et utilisation des interventions efficaces propres aux pays et renforcement de la sécurité d'approvisionnement en produits pour la lutte contre ces trois maladies ; Renforcement des systèmes sanitaires 	<p>La mise en œuvre du programme se poursuit.</p> <p>Le représentant du Fonds mondial continue de rendre compte au sous-comité des Questions politiques des progrès enregistrés dans la mise en œuvre du programme.</p> <p>Pays bénéficiaires:</p> <p>Afrique du Sud , Angola, Belize, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cabo Verde, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, République dominicaine, Guinée équatoriale, Erythrée, Ethiopie, Fidji, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Guyana, Haïti, îles Salomon , Jamaïque, Kenya, Lesotho, Liberia, Madagascar, Malawi, Mali, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Namibie, Niger, Nigeria, Ouganda, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République centrafricaine, République démocratique du</p>

MATRICE RECAPITULATIVE DES PROJETS DE BASE FINANCES SUR LES RESSOURCES INTRA-ACP DES 10^e et 11^e FED (Avril 2018)

INTITULE DU PROJET DE DECISION DE FINANCEMENT	DESCRIPTION ET OBJECTIFS DU PROJET	RESULTATS/ACTIVITES DU PROJET	BILAN PHYSIQUE ET FINANCIER
mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme) Coût total estimé pour le Fonds mondial : 12 milliards de dollars US			Congo, Rwanda, Sao Tome & Principe, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Soudan du Sud, Suriname, Swaziland, Tanzanie, Tchad, Togo, Zambie, Zimbabwe
<p>Convention de financement n°ACP/FED/038-697: Fit for market : renforcement de la compétitivité et de la durabilité du programme sectoriel ACP pour l'horticulture.</p> <p>L'accord de financement a signé le 18 décembre 2015 pour un montant de 20,3 millions d'euros et une période d'exécution de 84 mois. Un montant supplémentaire de 5 millions d'euros sera fourni par les bénéficiaires des subventions à titre de cofinancement.</p> <p>Modalités de mise en œuvre</p> <p>Gestion directe (contrat de subvention directe entre la CE et COLEACP).</p>	<p>Le programme vise à permettre aux petits exploitants, aux organisations de producteurs et aux MPME d'accéder aux marchés horticoles internationaux et nationaux en se conformant de façon durable aux mesures sanitaires et phytosanitaires et aux exigences du marché.</p>	<p>Résultats escomptés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des capacités des petits exploitants, des organisations de producteurs et des MPME horticoles à travers le respect des mesures sanitaires et phytosanitaires ; • Acquisition de compétences et d'outils commerciaux par les MPME horticoles, les petits exploitants et les organisations de producteurs afin d'être efficaces, rentables et inclusifs. 	<p>Le programme est en cours</p> <p>Bénéficiaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les MPME dans le secteur des fruits et légumes (notamment les intermédiaires, les petits exploitants et les transporteurs impliqués dans les chaînes de valeur des marchés officiels ; - les groupements de producteurs/coopératives ; - les petits exploitants liés aux marchés officiels. <p>Pour plus d'information :</p> <p>Contacteur : Département-Développement économique durable et Commerce.</p>
<p>Convention de financement ACP/FED/037-976, signée le 3 décembre 2015 dans le cadre de l'appui institutionnel au Secrétariat ACP et son Bureau de Genève (2016-2018) pour un montant de 28,5 millions d'euros et une période de 84 mois.</p> <p>Un montant supplémentaire de 18,9 millions d'euros sera fourni par les bénéficiaires des subventions à titre de cofinancement.</p>	<p>L'objectif spécifique du programme est de faire en sorte que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Secrétariat dispose de ressources pour mettre en œuvre ses programmes de travail annuels ; - la capacité de gestion des programmes intra-ACP soit renforcée ; 	<p>Résultats escomptés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Amélioration et renforcement des processus de travail du Secrétariat ACP et de son antenne de Genève ; - Fourniture d'un appui adéquat aux organes du Groupe ACP et aux institutions conjointes prévues par l'Accord de Cotonou - réunions consultatives entre les 	<p>Le programme est en cours</p> <p>La mise en œuvre devrait prendre fin en décembre 2018.</p> <p>Les préparatifs en vue de la prochaine convention de financement couvrant la période 2019-2021 se poursuivent entre le Secrétariat et les services de la Commission européenne.</p>

MATRICE RECAPITULATIVE DES PROJETS DE BASE FINANCES SUR LES RESSOURCES INTRA-ACP DES 10^e et 11^e FED (Avril 2018)

INTITULE DU PROJET DE DECISION DE FINANCEMENT	DESCRIPTION ET OBJECTIFS DU PROJET	RESULTATS/ACTIVITES DU PROJET	BILAN PHYSIQUE ET FINANCIER
<p>Modalités de mise en œuvre :</p> <p>Gestion directe (attribution directe d'un contrat de subvention au Secrétariat).</p>	<ul style="list-style-type: none"> - les représentants ACP participent aux réunions et activités de l'APP ; - les représentants ACP participent aux consultations organisées par le Comité économique et social européen. 	<p>opérateurs économiques et sociaux ACP-UE.</p>	<p>Pays bénéficiaires :</p> <p>Tous les Etats membres ACP à travers les services offerts par le Secrétariat ACP.</p> <p>Pour plus d'informations:</p> <p>Contacteur: Département-Administration, Finances et Ressources humaines (AFRH).</p>
<p>Convention de financement ACP/FED/037-978: Facilité pour la coopération technique intra-ACP, signée le 3 décembre 2015 pour un montant de 5 millions d'euros et une période de 84 mois.</p> <p>Modalités de mise en œuvre :</p> <p>Gestion indirecte (le Secrétariat ACP est l'autorité contractante). Toutefois, en vertu de l'article 19c de l'annexe IV de l'Accord de Cotonou, la CE peut agir en tant qu'autorité contractante.</p>	<p>Le programme vise à favoriser la mise en œuvre efficace de la stratégie intra-ACP au titre du 11^e FED.</p>	<p>Renforcement de la gestion générale des projets à travers le financement d'études et de mission de consultation à court et moyen terme, notamment en ce qui concerne l'identification, la mise en œuvre, l'élaboration, la responsabilisation et la visibilité.</p>	<p>Le programme est en cours.</p> <p>La mise en œuvre du programme devrait prendre fin en décembre 2022.</p> <p>La Facilité continue de financer des études liées à la faisabilité et à l'identification des programmes à financer sur les ressources de la coopération intra-ACP.</p> <p>Pays bénéficiaires :</p> <p>Tous les Etats membres ACP à travers l'assistance technique offerte par le Secrétariat ACP.</p> <p>Pour plus d'information, contacter : Département-Macroéconomie, Financement du développement et Programmation Intra-ACP.</p>
<p>Programme Erasmus+, signé en juillet 2015 à travers un échange épistolaire entre le Groupe ACP (Président du Comité des ambassadeurs) et la DEVCO approuvant le financement proposé, soit un budget total de 85 millions d'euros pour une période de cinq ans.</p>	<p>L'objectif général du programme est de promouvoir les contacts entre personnes, la sensibilisation et la compréhension interculturelles, développer les capacités et contribuer à la modernisation de l'enseignement supérieur dans les pays ACP, avec un accent particulier sur les pays les moins avancés et les groupes défavorisés.</p>	<p>Résultats escomptés :</p> <p>Les pays ACP bénéficient d'un appui pour remédier aux défis auxquels sont confrontés leurs institutions et systèmes d'enseignement supérieur, notamment en ce qui concerne la qualité, la pertinence, l'égalité d'accès, la planification, la prestation de l'enseignement, la gestion, la gouvernance</p>	<p>Le programme est en cours.</p> <p>La mise en œuvre du programme devrait prendre fin en décembre 2020.</p> <p>L'appel à propositions au titre du programme Diplômes de Master conjoints Erasmus Mundus 2018 a été lancé le 25 octobre 2017. Les informations à ce sujet sont disponibles à l'adresse électronique http://eacea.eu/erasmus/.</p>

MATRICE RECAPITULATIVE DES PROJETS DE BASE FINANCES SUR LES RESSOURCES INTRA-ACP DES 10^e et 11^e FED (Avril 2018)

INTITULE DU PROJET DE DECISION DE FINANCEMENT	DESCRIPTION ET OBJECTIFS DU PROJET	RESULTATS/ACTIVITES DU PROJET	BILAN PHYSIQUE ET FINANCIER
<p>Modalités de mise en œuvre :</p> <p>Gestion directe (5 appels à propositions publiées par l'Agence exécutive « Education, Audiovisuel et Culture » (EACEA).</p>	<p>Objectif spécifique 1 (mobilité des crédits et des diplômés) : renforcer les compétences et les aptitudes étudiants et du personnel enseignant ainsi que l'employabilité des diplômés ;</p> <p>Objectif spécifique 2 (renforcement des capacités) : appuyer la modernisation, l'accessibilité et l'internationalisation de l'enseignement supérieur dans les pays ACP.</p>	<p>et l'internationalisation à travers une palette d'actions ciblant les individus, les institutions et les systèmes d'enseignement.</p>	<p>Pays bénéficiaires :</p> <p>Pour plus d'informations, contacter : Département-Questions politiques et Développement humain.</p>
<p>Facilité africaine pour la paix: les ressources financières de la coopération intra-ACP allouées à la Facilité africaine pour la paix au titre du 11^e FED s'élèvent à 900 millions d'euros. Conformément au principe de l'appropriation africaine, cette Facilité appuie l'Union africaine et les organisations régionales africaines chargées de promouvoir la paix et la sécurité.</p>	<p>L'objectif général de la Facilité est de soutenir la paix, la stabilité et la sécurité en Afrique, et d'établir les bases du développement durable.</p>	<p>Les activités ci-après bénéficient d'un appui au titre de la Facilité:</p> <ul style="list-style-type: none"> • La mission de la CEDEAO en Guinée Bissau; • La mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine (AFISMA) ; • L'initiative régionale de coopération pour l'élimination de l'Armée de résistance du Seigneur (RCI-LRA) ; • Le programme de renforcement des capacités. 	<p>Le programme est en cours.</p> <p>Le premier programme-action de la Facilité (2014-2016) a été adopté par la Commission européenne en juillet 2014 sous le 11^e FED, avec une dotation financière totale de 750 millions d'euros sur les ressources du FED. Compte tenu de l'augmentation des besoins, une enveloppe supplémentaire de 150 millions d'euros a été allouée en décembre 2015. En fin 2015, un montant de 600 millions d'euros avait déjà été contracté. Le suivi de la Facilité est assuré par le Comité conjoint de coordination, coprésidé par l'Union africaine et l'UE et composé des représentants des CER. Un montant de 100 millions d'euros a été alloué à la Facilité de soutien à la paix en Afrique au titre du plan d'action annuel 2016.</p> <p>Pays bénéficiaires</p> <p>Les bénéficiaires directes de la Facilité sont l'Union africaine, les Communautés économiques régionales qui interviennent dans le domaine de la paix et de la sécurité et les institutions et structures concernées au sein de l'Architecture africaine de paix et de sécurité (AAPS).</p> <p>Pour plus d'informations, contacter : Département-Macroéconomie, Financement du développement et Programmation Intra-ACP.</p>
<p>Convention de financement n°ACP/FED/038-844: Contribution du FED</p>	<p>L'objectif général du programme est de mobiliser des efforts au niveau mondial et</p>	<p>Résultats escomptés:</p>	<p>Le programme est en cours.</p>

MATRICE RECAPITULATIVE DES PROJETS DE BASE FINANCES SUR LES RESSOURCES INTRA-ACP DES 10^e et 11^e FED (Avril 2018)

INTITULE DU PROJET DE DECISION DE FINANCEMENT	DESCRIPTION ET OBJECTIFS DU PROJET	RESULTATS/ACTIVITES DU PROJET	BILAN PHYSIQUE ET FINANCIER
<p>au partenariat mondial pour l'éducation (GPE) pour un montant de 55 millions d'euros, signée le 17 mars 2017 et prévue pour être mise en œuvre sur une période de 60 mois, hors phase de clôture d'une période fixe de 24 mois.</p> <p>Le montant total du GPE s'élève à 1,3 milliard d'euros, cofinancé par 20 donateurs, y compris l'enveloppe intra-ACP du FED.</p> <p>Modalités de mise en œuvre: gestion indirecte avec une organisation internationale.</p> <p>Le programme sera mis en œuvre en collaboration avec la Banque mondiale, en tant que mandataire du GPE, qui ne jouit pas d'une personnalité juridique.</p>	<p>national pour offrir une éducation et un apprentissage de qualité à tous à travers un partenariat inclusif, avec un accent particulier sur les systèmes éducatifs efficaces et le financement de l'éducation de base.</p> <p>L'AS porte sur des objectifs spécifiques qui se rapportent à l'activité principale du GPE, à savoir l'octroi de subventions destinées à aider les pays en développement à préparer et à mettre en œuvre leurs plans en matière d'éducation, en visant en particulier trois objectifs de haut niveau. Les deux premiers concernent l'équité et l'inclusion, d'une part, et l'enseignement et l'apprentissage de qualité, d'autre part. Le troisième objectif est lié au renforcement des systèmes éducatifs, afin d'offrir des services éducatifs équitables et de qualité.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement de la planification sectorielle et de la mise en œuvre des politiques ; • Dialogue politique efficace et inclusif ; • Appui efficace des subventions du GPE à l'amélioration des résultats en matière d'équité et d'apprentissage. 	<p>La mise en œuvre du programme devrait prendre fin en mars 2022.</p> <p>Pays bénéficiaires</p> <p>Afrique: Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cabo Verde, Cameroun, République centrafricaine, Tchad, Comores, République démocratique du Congo, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Erythrée, Ethiopie, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Kenya, Lesotho, Liberia, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Niger, Nigeria, Rwanda, Sao Tome-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Tanzanie, Togo, Ouganda, Zambie, Zimbabwe. Caraïbes: Dominique, Grenade, Guyana, Haïti, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines. Pacifique: Papouasie-Nouvelle-Guinée, Timor-Leste, FSM, Kiribati, îles Marshall, Samoa, îles Salomon, Tonga, Tuvalu, Vanuatu</p> <p><i>Pour de plus amples informations, prière de contacter: le département des Questions politiques et du Développement humain.</i></p>
<p>Convention de financement n° ACP/FED/039-651: programme d'appui à la mobilité urbaine, signée pour un montant de 3 millions d'euros le 8 mai 2017, à mettre en œuvre sur une période de 60 mois, hormis phase de clôture d'une période fixe de 24 mois.</p> <p>Modalités de mise en œuvre: gestion indirecte</p> <p>Ce programme sera mis en œuvre à travers une gestion indirecte avec l'Agence française de développement (AFD). Le</p>	<p>L'objectif général est de rendre les établissements humains inclusifs, sécurisés, résilients et durables. L'objectif spécifique est de promouvoir la mise en œuvre, dans les pays ACP, de politiques de mobilité urbaine durables, à faible émission de carbone et résilientes face aux changements climatiques, à travers un processus de planification multimodal et participatif intégré à l'échelle des villes.</p>	<p>Résultats escomptés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appui au cadre méthodologique et de gouvernance "Move Your City (MYC) »; • Appui au renforcement des capacités et à l'apprentissage international des principaux acteurs ; • Elaboration de plans durables de mobilité urbaine, et adoption et 	<p>Le programme est en cours</p> <p>La mise en œuvre du programme devrait prendre fin en mai 2022.</p> <p>Pays bénéficiaires</p> <p><i>Pour de plus amples informations, prière de contacter le département des Questions politiques et du Développement humain</i></p>

MATRICE RECAPITULATIVE DES PROJETS DE BASE FINANCES SUR LES RESSOURCES INTRA-ACP DES 10^e et 11^e FED (Avril 2018)

INTITULE DU PROJET DE DECISION DE FINANCEMENT	DESCRIPTION ET OBJECTIFS DU PROJET	RESULTATS/ACTIVITES DU PROJET	BILAN PHYSIQUE ET FINANCIER
<p>mandataire sera chargé d'exécuter les tâches budgétaires ci-après : paiement et recouvrement de sommes dues ; gestion des procédures de passation de marchés pour le recrutement du personnel, acquisitions, recrutement de prestataires de services, et toute autre transaction pertinente.</p> <p>Autre contribution :</p> <p>Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM) – 680 000 euros;</p> <p>Ministère français de l'Environnement (BMUB) – 900 000 euros.</p>		<p>mise en œuvre de mécanismes de financement.</p>	
<p>Convention de financement n° ACP/FED/038-846: troisième phase du programme participatif de mise à niveau des bidonvilles, signée pour un montant de 10 millions d'euros le 8 mai 2017. Le programme sera mis en œuvre sur une période de 60 mois, hors phase de clôture d'une période fixe de 24 mois.</p> <p>Modalités de mise en œuvre :</p> <p>Gestion indirecte avec le programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) ;</p> <p>Gestion directe – services de passation de marchés.</p>	<p>L'objectif général du programme est « d'assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis (ODD 11.1) ;</p> <p>L'objectif spécifique 1 est de renforcer les partenariats et le dialogue politique à l'échelle mondiale en vue d'une mise à niveau participative et de la prévention des bidonvilles (dans tous les pays ACP) ;</p> <p>L'objectif spécifique 2 consiste à améliorer les connaissances et les capacités requises pour la mise à niveau participative et la prévention des bidonvilles (dans plus de 50%</p>	<p>Résultats escomptés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Elaboration de stratégies inclusives pour la mise à niveau et la prévention des bidonvilles, y compris dans les petites îles, et définition des investissements tangibles à réaliser en faveur des activités de mise à niveau des bidonvilles ; • Renforcement des cadres d'échange et d'apprentissage au titre de la coopération Sud-Sud, Nord-Sud et triangulaire. 	<p>Le programme est en cours</p> <p>La mise en œuvre du programme devrait prendre fin en mai 2022.</p> <p>Pays bénéficiaires</p> <p><i>Pour de plus amples informations, prière de contacter le département des Questions politiques et du Développement humain.</i></p>

MATRICE RECAPITULATIVE DES PROJETS DE BASE FINANCES SUR LES RESSOURCES INTRA-ACP DES 10^e et 11^e FED (Avril 2018)

INTITULE DU PROJET DE DECISION DE FINANCEMENT	DESCRIPTION ET OBJECTIFS DU PROJET	RESULTATS/ACTIVITES DU PROJET	BILAN PHYSIQUE ET FINANCIER
	des pays ACP) ainsi que les conditions de vie des habitants des bidonvilles.		
<p>Convention de financement n°ACP/FED/039-332: deuxième phase de coopération pour l'initiative de renforcement des capacités APA, signée pour un montant de 5 millions d'euros le 9 juin 2017. Le programme sera mis en œuvre sur une période de 60 mois, hormis phase de clôture d'une période fixe de 24 mois.</p> <p>Modalités de mise en œuvre : Gestion indirecte avec la GIZ GmbH</p>	<p>Le programme vise à contribuer au troisième objectif de la Convention sur la diversité biologique, à savoir le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques, notamment à travers un accès approprié à celles-ci et aux technologies pertinentes, en tenant compte de tous les droits liés à ces ressources et technologies</p> <p>Objectif général : les parties prenantes dans les pays ACP (gouvernements, populations autochtones et communautés locales, organisations publiques de recherche, secteur privé et ONG) utilisent les contributions de l'initiative APA pour mettre en œuvre l'accès aux ressources génétiques ainsi que le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation.</p>	<p>Résultats escomptés:</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Elaboration de projets de cadre et de feuille de route, y compris pour la mise en œuvre de l'initiative APA au niveau national et (sous-) régional ; ● Elaboration de projets (de modèle) d'accords APA avec les utilisateurs et le secteur privé. 	<p>Le programme est en cours</p> <p>La mise en œuvre du programme devrait prendre fin en juin 2022.</p> <p>Pays bénéficiaires</p> <p><i>Pour de plus amples informations, prière de contacter le département du Développement économique durable et du Commerce.</i></p>
<p>Convention de financement n° ACP/FED/038-593: programme de gestion de la biodiversité et des aires protégées (BIOPAMA II), signée le 9 juin 2017 pour un montant de 60 millions d'euros. Le programme sera mis en œuvre sur une période de 72 mois, hors phase de clôture d'une période fixe de 24 mois.</p> <p>Modalités de mise en œuvre :</p>	<p>L'objectif spécifique 1 est de préserver et de renforcer les systèmes d'information de référence pour la gestion de la biodiversité et des aires protégées au niveau mondial, ACP et régional.</p> <p>L'objectif spécifique 2: concerne l'utilisation des observatoires régionaux, désignés par les institutions régionales et abritant les PRIS, par les différents acteurs pour renforcer la planification et le processus décisionnel dans le cadre de la conservation de la biodiversité ainsi que de la gestion et de la gouvernance durables des ressources naturelles.</p>	<p>Résultats escomptés:</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Evaluation systématique, aux fins de la planification et du processus décisionnel, des aires protégées par les organismes qui en ont la charge, à l'aide d'outils appropriés ; ● Mise en œuvre des actions de gestion requises, telles qu'identifiées à l'aide d'outils appropriés pour l'évaluation de la 	<p>Le programme est en cours</p> <p>La mise en œuvre du programme devrait prendre fin en juin 2023.</p> <p>Pays bénéficiaires</p>

MATRICE RECAPITULATIVE DES PROJETS DE BASE FINANCES SUR LES RESSOURCES INTRA-ACP DES 10^e et 11^e FED (Avril 2018)

INTITULE DU PROJET DE DECISION DE FINANCEMENT	DESCRIPTION ET OBJECTIFS DU PROJET	RESULTATS/ACTIVITES DU PROJET	BILAN PHYSIQUE ET FINANCIER
<p>Gestion directe – services de passation de marchés – accord administratif avec le Centre commun de recherche (CCR);</p> <p>Gestion directe – subventions – attribution directe à l’Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).</p>	<p>Objectif spécifique 3: sur la base des priorités en matière de gestion et de gouvernance, assurer la planification et la mise en œuvre des activités touchant la conservation de la biodiversité et les services écosystémiques ainsi que la gestion durable des ressources naturelles.</p>	<p>gestion et de la gouvernance, dans les projets pilotes et les espaces naturels protégés, y compris dans les PIED.</p>	<p><i>Pour de plus amples informations, prière de contacter le département du Développement économique durable et du Commerce.</i></p>
<p>Convention de financement n°ACP/FED/038-835: Gestion durable de la faune sauvage pour l’amélioration des conditions de vie des populations locales, signée le 9 juin 2017 pour un montant de 45 millions. Le programme sera mis en œuvre sur une période de 84 mois (hors phase de clôture d’une période fixe de mois).</p> <p>Modalités de mise en œuvre :</p> <p>Gestion indirecte avec l’Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture (FAO).</p>	<p>L’objectif général du programme est de contribuer à la conservation de la faune sauvage et à leur écosystème dans le cadre de l’amélioration des conditions de vie et de la sécurité alimentaire des populations qui dépendent de ces ressources dans les pays ACP.</p> <p>Le programme cadre parfaitement avec les dispositions de la stratégie intra-ACP 2014-2020 et les objectifs du programme des Nations Unies pour le développement durable à l’horizon 2030.</p> <p>L’objectif spécifique est de contribuer à l’exploitation légale et durable de la faune sauvage par les populations rurales, afin de leur assurer un apport protéinique alternatif dans le cadre de la sécurité alimentaire, de manière à promouvoir la conservation de cette faune dans les pays ACP.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Amélioration du cadre institutionnel et juridique favorisant l’exploitation durable de la faune sauvage, conformément à l’initiative des espèces sauvages résilientes à la chasse ou à la pêche (ESRCP); ● Renforcement de la gestion des ESRCP ; 	<p>Le programme est en cours</p> <p>La mise en œuvre devrait prendre fin en juin 2024.</p> <p>Pays bénéficiaires</p> <p><i>Pour de plus amples informations, prière de contacter le département du Développement économique durable et du Commerce.</i></p>
<p>Convention de financement n°ACP/FED/037-975 (Promotion de la</p>	<p>Le programme cadre parfaitement avec les dispositions de la stratégie intra-ACP 2014-</p>	<p>Résultats escomptés :</p>	<p>Le programme est en cours.</p>

MATRICE RECAPITULATIVE DES PROJETS DE BASE FINANCES SUR LES RESSOURCES INTRA-ACP DES 10^e et 11^e FED (Avril 2018)

INTITULE DU PROJET DE DECISION DE FINANCEMENT	DESCRIPTION ET OBJECTIFS DU PROJET	RESULTATS/ACTIVITES DU PROJET	BILAN PHYSIQUE ET FINANCIER
<p>gestion des connaissances pour le développement du secteur privé ACP-UE) ; signée le 28 juillet 2017 pour un montant de 6 millions d'euros. Ce programme sera mis en œuvre sur une période de 80 mois (hors phase de clôture d'une période fixe de 24 mois).</p> <p>Modalités de mise en œuvre :</p> <p>Gestion indirecte avec le Secrétariat ACP en tant qu'autorité contractante dans le cadre des procédures de passation de marchés et d'octroi de subventions.</p>	<p>2020 et les objectifs du programme des Nations Unies pour le développement durable à l'horizon 2030. Il vise avant tout à faciliter la réalisation progressive de l'ODD 8 "Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous", tout en favorisant les progrès vers l'ODD 1 "éliminer l'extrême pauvreté et la fin".</p> <p>L'objectif spécifique est de contribuer à l'effort général déployé pour la mise en œuvre des objectifs clés liés au développement du secteur privé, notamment en ce qui concerne le cadre conjoint pour le développement du secteur privé et la stratégie intra-ACP du 11^e FED, à travers la plateforme pour le développement du secteur privé, la promotion de la gestion des connaissances pour le développement du secteur privé ACP-UE et une assistance au Secrétariat ACP.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre du cadre de coopération ACP-UE pour l'appui au développement du secteur privé dans les pays ACP; • Renforcement de la capacité productive et de création d'emplois; • Identification des meilleures pratiques et partage des enseignements découlant du développement du secteur privé ; • Dynamisation et promotion de l'apprentissage par les pairs entre les pays et régions ACP; • Renforcement du système de connaissances en vue de mener des actions pour le développement du secteur privé ACP-UE; • Amélioration de la visibilité des activités financées en vue du développement du secteur privé ACP-UE. 	<p>La mise en œuvre devrait prendre fin en mars 2024.</p> <p>Les contrats de service d'un montant de 6 millions d'euros entre le Secrétariat ACP et le Consortium mené par IBF International ont été signés le 5 février 2018. Le Secrétariat ACP bénéficie déjà d'un appui technique dans le cadre de ce programme pour évaluer et sélectionner un certain nombre de propositions reçues, qui seront financées sur les ressources prévues pour l'appui au secteur privé.</p> <p>Pays bénéficiaires</p> <p><i>Pour de plus amples informations, prière de contacter le département du Développement économique durable et du Commerce</i></p>
<p>Convention de financement n° ACP/FED/037-995 – Alliance mondiale intra-Plus (AMCC+), signée le 28 juillet 2017 pour</p>	<p>Ce programme s'inscrit dans le cadre de l'objectif 2.1. de la stratégie intra-ACP du 11^e FED (contribuer au renforcement des</p>	<p>Résultats escomptés:</p>	<p>Le programme est en cours.</p>

MATRICE RECAPITULATIVE DES PROJETS DE BASE FINANCES SUR LES RESSOURCES INTRA-ACP DES 10^e et 11^e FED (Avril 2018)

INTITULE DU PROJET DE DECISION DE FINANCEMENT	DESCRIPTION ET OBJECTIFS DU PROJET	RESULTATS/ACTIVITES DU PROJET	BILAN PHYSIQUE ET FINANCIER
<p>un montant de 70 millions d'euros. Le programme sera mis en œuvre sur une période de 72 mois (hors phase de clôture d'une période fixe de 24 mois).</p> <p>Modalités de mise en œuvre :</p> <p>Directe – services de passation de marchés</p> <p>Gestion indirecte –en partenariat avec des organismes des Etats membres de l'UE et des organisations internationales, notamment les Organisations régionales ACP mandataires ;</p> <p>Gestion indirecte avec le Secrétariat ACP.</p>	<p>capacités ainsi qu'à l'adaptation au changement climatique et à l'atténuation de ses effets dans les pays et régions ACP)</p> <p>Le programme contribuera également à la mise en œuvre du programme des Nations Unies pour le développement durable à l'horizon 2030, notamment en ce qui concerne l'ODD 13 « Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions ».</p> <p>L'objectif général du programme est d'accroître la résilience des pays et régions ACP face aux effets négatifs du changement climatique, afin de réduire la pauvreté et de promouvoir le développement durable. De manière plus spécifique, le programme vise à contribuer à la conservation de la biodiversité à travers la promotion de solutions écosystémiques pour l'adaptation à ce phénomène et la réduction des risques de catastrophes naturelles. De ce fait, ce programme vise également à contribuer à la réalisation de l'ODD 15 « Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité ».</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Développement d'une capacité opérationnelle et institutionnelle spécifique des organisations régionales ACP pour appuyer les besoins des pays ACP dans les domaines prioritaires pertinents du programme intra-ACP de l'AMCC+, dans le cadre des négociations sur le changement climatique et de la mise en œuvre de l'Accord de Paris ; • Renforcement et appui à la mise en œuvre des stratégies et priorités régionales et nationales de lutte contre le changement climatique, qui favorisent la mise en œuvre de l'Accord de Paris (y compris les CDN) ; • Transposition, le cas échéant, et intensification, dans d'autres pays et régions ACP, des projets pilotes d'adaptation, notamment les solutions écosystémiques, mis en œuvre dans certains pays et régions ACP. 	<p>La mise en œuvre devrait prendre fin en juillet 2023.</p> <p>Trois organisations régionales (CEDEAO, COMESA et Secrétariat du PROE) ont signé des contrats, tandis que les organisations ci-après attendent que la convention de financement soit modifiée afin de prévoir des « subventions directes » (CCCCC, USP, CUA, CEEAC, CAE, SADC, IOC et IGAD).</p> <p>Pays bénéficiaires</p> <p><i>Pour de plus amples informations, prière de contacter le département du Développement économique durable et du Commerce.</i></p>
<p>Convention de financement No. ACP/FED/038-840 – Renforcement de l'accès au financement en faveur des entreprises, notamment les PME – signée le 27 septembre 2017 pour un montant de 190.0 million d'euros et une période de 120</p>	<p>Le principal objectif du programme est de contribuer à la lutte contre la pauvreté en favorisant le développement du secteur privé, en particulier à travers un accès accru au financement destiné aux MPME ainsi qu'aux coopératives et à d'autres formes de l'économie sociale, collaborative et de</p>	<p>Indicateurs standards de résultat pour les projets de financement mixte:</p>	<p>Le programme est en cours.</p>

MATRICE RECAPITULATIVE DES PROJETS DE BASE FINANCES SUR LES RESSOURCES INTRA-ACP DES 10^e et 11^e FED (Avril 2018)

INTITULE DU PROJET DE DECISION DE FINANCEMENT	DESCRIPTION ET OBJECTIFS DU PROJET	RESULTATS/ACTIVITES DU PROJET	BILAN PHYSIQUE ET FINANCIER
<p>mois, hormis la phase de clôture de 24 mois.</p> <p>Modalités de mise en œuvre</p> <p>Le programme sera mis en œuvre au titre du Cadre de l'UE pour le financement mixte et de ses facilités. Les projets seront évalués et mis en œuvre au titre de la facilité d'investissement pertinente de l'UE : Facilité d'investissement pour l'Afrique, la Facilité d'investissement pour les Caraïbes, la Facilité d'investissement pour le Pacifique et la Facilité d'investissement thématique</p>	<p>partage, en renforçant les capacités productives et les chaînes de valeur et en appuyant des initiatives spécifiques, telles que ElectriFi et AgriFI. De manière particulière, le programme contribue à la réalisation de l'ODD 8 (promouvoir croissance économique inclusive et durable, l'emploi et le travail décent pour tous) mais facilite aussi les progrès vers l'ODD 2 (éradiquer la faim, réaliser la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable) l'ODD 6 (favoriser la disponibilité et la gestion durable de l'eau et de l'assainissement pour tous), l'ODD 7 (promouvoir l'accès à une énergie abordable, fiable, durable et moderne pour tous) et les ODD 9, 12, 13, 14, et 15.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Installation et mise à niveau de lignes de transmission et de distribution; • Création de nouvelles connexions à l'énergie abordable, fiable et moderne; • Mise en place d'une capacité renouvelable; • Production énergétique bénéfique à la population 	<p>Pays bénéficiaires:</p> <p><i>Pour de plus amples informations, prière de contacter le département du Développement économique durable et du Commerce</i></p>
<p>Convention de financement No. ACP/FED/038-650 – vers une industrie culturelle viable (ACP-UE Culture – signée le 31 janvier 2018 pour un montant de 40 millions d'euros et une période de 96 mois, y compris la phase de clôture de 24 mois.</p> <p>Modalités de mise en œuvre</p> <p>Le programme sera mis en œuvre à travers une gestion directe avec le Secrétariat ACP en qu'autorité contractante.</p>	<p>Le principal objectif du programme est d'appuyer la contribution des industries culturelles au développement socioéconomique des pays ACP. Les objectifs spécifiques visent à:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accroître les retombées économiques du secteur créatif; • Créer des emplois liés au secteur culturel; • Accroître l'accès à la culture et contribuer à une meilleure reconnaissance des artistes. des biens et services culturels. 	<p>Résultats escomptés:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fourniture de biens et services culturels en quantité et en qualité; • Amélioration de l'accès aux marchés et accroissement de la valeur; • Promotion du financement et de l'innovation 	<p>Le programme est en cours.</p> <p>Pays bénéficiaires:</p>